

Projet de loi cantonale sur la culture: principaux repères

- **Juin 1996**
Adoption de la loi cantonale sur l'accès et l'encouragement à la culture (LAEC C 3 05), qui rend les collectivités publiques garantes de la de la pérennité de la culture genevoise.
- **Octobre 2002**
Projet d'une Convention de collaboration et de coordination dans le domaine culturel entre l'Etat et la Ville de Genève, la Ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates (conférence culturelle). Ce texte n'a pas été adopté par l'ensemble des communes genevoises.
- **Février 2007**
Crise dite "du transfert des charges". Mobilisation des milieux culturels aboutissant à la création du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC).
- **Février 2008-Mai 2009**
Le RAAC organise trois forums de réflexion et de discussion sur le fonctionnement de la culture, un processus totalement inédit dans l'histoire genevoise, auquel participent les principaux partis politiques et des représentants des collectivités publiques.
- **Mai 2009**
Le Conseil d'Etat décide de créer une commission d'experts indépendants (CELAC) chargée de rédiger un avant-projet de loi sur les arts et la culture. Il exprime sa volonté de doter Genève d'une vision cantonale et régionale des arts et de la culture.
- **Février-Mai 2011**
Une délégation du Conseil d'Etat élabore le projet de loi sur la base de l'avant-projet CELAC et d'une large consultation.
- **Août- octobre 2011**
Discussion du projet de loi avec les principaux partenaires du canton (Ville de Genève, Association des communes et RAAC).
- **Janvier 2012**
Adoption du projet de loi sur la culture par le Conseil d'Etat et dépôt au Grand Conseil.
- **Mars 2012**
Création d'un groupe de travail Etat-Ville sur les modalités de mise en vigueur de la nouvelle loi sur la culture.
- **Juin 2012**
Signature de la "déclaration pour une mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée, signée par les deux magistrats chargés de la culture au Canton et en Ville de Genève.
- **Mai 2013**
Vote de la loi cantonale par le Grand Conseil.
- **Juillet 2013**
Entrée en vigueur de la loi cantonale sur la culture.
- **Novembre 2013**
Signature de la "déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la république et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture".